

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement**

**tenue le mardi 2 juin 2015 à 19 h 30**

**777, boul. Marcel-Laurin**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Alan DeSousa, Maire d'arrondissement

Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement

Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement

Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville

Monsieur Aref Salem, Conseiller de ville

---

**CA15 08 0337**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 2 juin 2015, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele

Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA15 08 0338**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2015.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2015.

---

**CA15 08 0339**

Dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction du règlement numéro RCA08-08-0001-78 adopté à la séance générale du 5 mai 2015.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de correction du règlement numéro RCA08-08-0001-78 modifié, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives et de le transmettre aux autorités concernées.

---

**CA15 08 0340**

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 5 mai et des séances extraordinaires des 19 et 28 mai 2015 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 5 mai et des séances extraordinaires des 19 et 28 mai 2015 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0341**

Première période de questions du public, de 19h34 à 20h08

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Sébastien Carrillo, 1598, rue Decelles:

Dépose la photo 1 de l'avenue Sainte-Croix, avant le viaduc, direction nord;

Mentionne que le marquage est incomplet et se demande si la zone tampon va disparaître.

*Réponse (Alan DeSousa) : nous transmettrons le tout à nos services.*

Parle de la bande cyclable sur Decelles dans la zone de portière. Entre la rue Saint-Germain et la rue Gohier.

Propose le stationnement sur la gauche et la bande cyclable à droite, puis qu'actuellement c'est dangereux pour les cyclistes, ou bien la supprimer. Mentionne que la voie partagée serait plus sécuritaire.

Il dépose une photo.

Aménagement rues Hodge et Crémazie. Quels sont les groupes de piétons, cyclistes et personnes handicapées qui ont été consultés?

*Réponse (Alan DeSousa) : c'est la Ville centre qui est compétente à ce sujet.*

*Réponse (Aref Salem) : il n'y a pas eu de consultation pour l'avenue Sainte-Croix, mais nous cherchons une solution inclusive. La réflexion se fait. Il y aura peut-être une consultation ou une réunion.*

Madame Flora Carrillo, 1598, rue Decelles :

- S'inquiète de la sécurité des jeunes de son école. Un garçon a traversé au passage piéton. Un autobus avait pas d'arrêt obligatoire et a failli écraser le garçon. Elle demande un arrêt obligatoire rue Leduc, coin rue de l'Église ,

*Réponse (Alan DeSousa) : nous référons votre demande au comité de circulation.*

Monsieur Jacques Ruest, 750, rue Parent :

- 1 M \$ pour le bassin de la Brunante, qui a fait l'estimé?

*Réponse (Alan DeSousa) : les Travaux publics*

- Précise qu'il n'y a pas de système de filtration, mais une pompe de circulation.

*Réponse (Alan DeSousa) : mentionne que les besoins seront déterminés lorsque l'arrondissement ira en appel d'offres.*

Monsieur Ronald Houde, 1100, rue Goulet app. 311 :

Parle du Plan du réseau cyclable

*Réponse (Alan DeSousa) : on s'est assuré de la connectivité.*

Avenue Sainte-Croix de rue Bertrand à rue Saint-Louis le marquage a été fait pour une section partagée au lieu d'une bande cyclable; se dit surpris que le projet ait été abandonné.

*Réponse (Alan DeSousa) : achalandage pas suffisant*

Rue Saint-Louis, du boulevard Alexis-Nihon à l'avenue Sainte-Croix, aucun pré-marquage de fait, abandonné?

*Réponse (Alan DeSousa) : nous n'avons pas encore de solution au blocage.*

Le printemps, le marquage est effacé, le contrat a été donné tard. Les automobilistes sur la rue Bertrand ne savent pas qu'il y a des pistes cyclables.

Quel est l'état du marquage et quand sera-t-il complété?

*Réponse (Alan DeSousa) : les priorités ont été identifiées et le marquage est presque terminé.*

- Selon le magazine *Copenhagenize*, la Ville de Montréal a perdu 7 places au palmarès des villes les plus cyclables au monde. Elle occupe la 20<sup>e</sup> place. Mentionne les problèmes de marquage, pas d'ouverture à ce qui se fait dans le monde et pas de demandes de solutions aux cyclistes.

La communauté cycliste appuie la Ville pour atteindre la 5<sup>e</sup> place pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal.

*Réponse (Aref Salem) : Nous ferons les efforts nécessaires pour améliorer notre position.*

---

#### CA15 08 0342

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500016) :

CONSIDÉRANT que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les Canadiens et de leur environnement;

CONSIDÉRANT que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;

CONSIDÉRANT que les Canadiens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la première semaine de juin de chaque année a été désignée Semaine canadienne de l'environnement par le gouvernement fédéral afin de sensibiliser le public au sujet de l'environnement et des bienfaits liés à sa protection;

CONSIDÉRANT que le 5 juin de chaque année a été désigné Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 30 mai au 6 juin 2015, Semaine canadienne de l'environnement et plus particulièrement la journée du 5 juin qui a été décrétée par les Nations Unies, Journée mondiale de l'environnement.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé en ce deuxième jour de juin deux mille quinze.

---

#### CA15 08 0343

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1154500015) :

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a décrété la semaine du 31 mai au 6 juin 2015, Semaine de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'importance du rôle que jouent les municipalités dans la prestation de services de proximité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité est le reflet du dynamisme de sa communauté et de l'engagement de ses élus;

CONSIDÉRANT	qu'il appartient à tous de participer activement à promouvoir la démocratie municipale;
CONSIDÉRANT	que la participation tant collective qu'individuelle à la vie municipale font des municipalités des milieux de vie de qualité;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 31 mai au 6 juin 2015, Semaine de la municipalité;
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce deuxième jour de juin de l'année deux mille quinze.

---

**CA15 08 0344**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153679007 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la location, sur base horaire, de machineries avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour cinq (5) saisons hivernales (automne 2015 à printemps 2020).

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la voirie, Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la voirie, Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour la location, sur base horaire, de machineries avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour cinq (5) saisons hivernales (automne 2015 à printemps 2020).

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0345**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378008 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de construction d'infrastructures municipales ainsi que divers ouvrages - réaménagement du boulevard Henri-Bourassa.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Direction des Travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Direction des Travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de construction d'infrastructures municipales ainsi que divers ouvrages - réaménagement du boulevard Henri-Bourassa.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0346**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058008 relatif au lancement d'un appel d'offres sur public pour des services professionnels pour la réalisation de diverses études de circulation et de stationnement et nommer les membres du comité qui étudieront les offres de service.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur public pour des services professionnels pour la réalisation de diverses études de circulation et de stationnement;
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudieront les offres de service :
  - un représentant de la Division des ressources financières et matérielles des Services administratifs;
  - un représentant de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;
  - deux représentants de la Division études techniques et ingénierie de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0347**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1152298005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la mise à jour du système PBX pour 2016, l'entretien et le service interconnexion au réseau public pour système téléphonie Nortel pour cinq (5) ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs et du greffe, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la mise à jour du système PBX pour 2016, l'entretien et le service interconnexion au réseau public pour système téléphonie Nortel pour cinq (5) ans.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0348**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058010 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels pour la mise à jour du Plan de transport local de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels pour la mise à jour du Plan de transport local de Saint-Laurent.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les offres de services :
  - un représentant de la Section des ressources matérielles des Services administratifs;
  - un représentant de la Division de la voirie des Travaux publics;
  - deux représentants de la Division études techniques et ingénierie des Travaux publics.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0349**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153679008 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie pour l'année 2015.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de nettoyage et de peinture d'environ 300 bornes d'incendie sur le territoire de l'arrondissement pour l'année 2015.

ADOPTÉ.

---

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154430007 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels en vue de la construction du bâtiment de service pour le bassin de rétention Leduc situé dans le parc Marcel-Laurin.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels en vue de la construction du bâtiment de service pour le bassin de rétention Leduc situé dans le parc Marcel-Laurin.

Le tout, conditionnel à l'obtention des interventions favorables des services centraux concernés.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0351**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154549006 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux d'élagage d'arbres pour l'année 2015 - Demande de soumissions 15-14352.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	
<b>Novafor inc.</b>	
Émondage St-Germain et frères ltée	

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Novafor inc.** le contrat pour des travaux d'élagage d'arbres pour l'année 2015, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 244 816,27 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1155459006 : 223 549,89 \$) :

2430.0010000.304719.07163.55401.014713.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

**CA15 08 0352**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154549007 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'abattages et d'essouchement d'arbres dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour une période d'un an - Demande de soumissions 15-14390.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Émondage SBP (9211-4560 Québec inc.)</b>	<b>154 526,40 \$</b>
Novafor inc.	171 013,82 \$
Émondage et abattage Dionne inc.	154 526,40 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Émondage SBP (9211-4560 Québec inc.)** le contrat pour les travaux d'abattages et d'essouchement d'arbres dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour une période d'un an, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 154 526,40 \$, sous la supervision de la Division des parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1154549007 : 141 103,20 \$) :

2430.0010000.304719.07163.55401.014713.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

**CA15 08 0353**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058006 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels requis pour la surveillance des travaux de construction des infrastructures souterraines et de surfaces dans le développement résidentiel Bois-Franc - Phase 3A-3-2D (Volets 1 et 2) - Demande de soumissions 15-018.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>NOTE</b>
<b>Consultants en développement et en gestion urbaine (CDGU) inc.</b>	<b>150 765,00 \$</b>	<b>8,05</b>
Beaudouin Hurens inc.	199 574,47 \$	6,03
Les consultants S.M. inc.	203 757,26 \$	5,91

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Consultants en développement et en gestion urbaine (CDGU) inc.** le contrat pour les services professionnels requis pour la surveillance des travaux de construction des infrastructures souterraines et de surfaces dans le développement résidentiel

Bois-Franc - Phase 3A-3-2D (Volets 1 et 2), aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 150 765,00 \$, sous la supervision de la Division du études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1153058006 : 137 668,54 \$) :

2430.0010000.304711.01301.54301.014201.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

**CA15 08 0354**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378015 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels de contrôle qualitatif des travaux du prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon - Demande de soumissions 14-033 – Volet 3.

ATTENDU que les volets 1 et 2 de la soumission 14-033 ont été octroyés par le comité exécutif à sa séance du 13 août 2014 (CE14 1281) ;

ATTENDU que le volet 3 n'avait pas été octroyé car les travaux de prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon devaient débuter en juin 2015 ;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Les services EXP inc.</b>	<b>40 929,84 \$</b>
Groupe ABS inc.	44 135,83 \$
Solmatech inc.	49 947,44 \$
Groupe Qualitas inc.	50 428,69 \$
Inspec-Sol inc.	55 385,07 \$
Labo S.M. inc.	59 136,04 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les services EXP inc.** le contrat pour les services professionnels de contrôle qualitatif des travaux du prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme,, totalisant la somme de 40 929,84 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation corporatif suivant (engagement de gestion - CC54378015 : 37 775 \$):

6101.7713047.802701.03107.54301.000000.0000.158171.000000.17020.00000

ADOPTÉ.

**CA15 08 0355**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156677004 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'achat de compteurs d'eau - Demande de soumissions 15-14374.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Réal Huot inc.</b>	<b>79 354,60 \$</b>



Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	84 264,72 \$
-----------------------------------	--------------

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Réal Huot inc.** le contrat pour l'achat de compteurs d'eau, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 79 354,60 \$, sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux public.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1156677004 : 72 461,33 \$) :

2130.0010000.304737.04121.56508.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0356**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156677005 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'achat d'émetteurs pour les compteurs d'eau - Demande de soumissions 15-14375.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
<b>Nouvelle technologie (TEKNO) inc.</b>	<b>52 014,69 \$</b>
Itron Canada inc.	52 083,68 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Nouvelle technologie (TEKNO) inc.** le contrat pour l'achat d'émetteurs qui seront installés sur les nouveaux compteurs d'eau pour l'année 2015, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 52 014,69 \$, sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1156677005 : 47 496,35 \$) :

2130.0010000.304737.04121.56508.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0357**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154924002 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions. Soumission 15-14409.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
<b>GoCube (9176-7277 Québec inc.)</b>	<b>82 839,49 \$</b>
ADT déménagement et entreposage inc.	177 981,30 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **GoCube (9176-7277 Québec inc)** le contrat pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 30 avril 2015, totalisant la somme de 82 839,49 \$, sous la supervision de la Division des communications et des relations avec les citoyens.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1154924002 : 75 643,50 \$) :  
2430.0010000.304754.01801.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0358**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058007 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'infrastructures souterraines et de surface dans le prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon dans le développement résidentiel du Nouveau Saint-Laurent - Demande de soumissions 15-016.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
<b>Les excavations Gilbert Théorêt inc.</b>	<b>1 948 939,24 \$</b>
Gérald Théorêt inc.	1 954 153,98 \$
Roxboro excavation inc.	2 338 584,06 \$
Les entreprises Michaudville inc.	2 399 400,00 \$
Pavage d'Amour inc.	2 459 849,88 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	2 494 368,98 \$
Sade Canada inc.	2 691 674,90 \$
Catalogna et Frères ltée	2 692 000,00 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les excavations Gilbert Théorêt inc.** le contrat pour les travaux d'infrastructures souterraines et de surface dans le prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon dans le développement résidentiel du Nouveau Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 20 mai 2015, totalisant la somme de 1 948 939,24 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation corporatif suivant (engagement de gestion numéro CC53058007: 1 779 642 \$) :  
6101.7713047.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000

Le tout conditionnel aux interventions des services centraux concernés.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0359**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378004 relatif à une dépense en faveur Labo SM inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de construction des infrastructures souterraines et de surfaces de la Phase 3A-3-2D du développement résidentiel Bois-Franc – Entente 994075.

ATTENDU la résolution numéro CG14 0423 adoptée le 18 septembre 2014 par le Conseil d'agglomération et ayant pour objet de conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Solmatech inc., Labo S.M. inc., LVM, une division d'EnGlobe Corp. et Inspec-Sol inc., pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements - Appel d'offres public 14-13535;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente:

1.- D'autoriser une dépense de 60 884,82 \$ en faveur Labo SM inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de construction des infrastructures souterraines et de surfaces de la Phase 3A-3-2D du développement résidentiel Bois-Franc.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1154378004: 55 595,96 \$) :

2430.0010000.304711.01301.54301.014201.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0360**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378009 relatif à une dépense en faveur de Inspec-Sol inc. pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Bois-Franc – Entente 994079.

ATTENDU la résolution numéro CG14 0423 adoptée le 18 septembre 2014 par le Conseil d'agglomération afin de conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Solmatech inc., Labo S.M. inc., LVM, une division d'EnGlobe Corp. et Inspec-Sol inc. pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements - Appel d'offres public 14-13535

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente,

1.- D'autoriser une dépense de 33 663,46 \$ en faveur de Inspec-Sol inc. pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Bois-Franc, phase 2.1, en vertu de l'entente 994079.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1154378009: 30 739,23 \$) :

6430.3013002.801150.07165.54390.000000.0000.152879.000000.15010

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0361**

Soumis sommaire décisionnel 1156879006 relatif à la réalisation d'une murale sur le mur de la propriété située au 1320, rue du Collège.

ATTENDU que MU est un organisme à but non lucratif dont le mandat est de contribuer à la transformation de Montréal en une galerie d'art à ciel ouvert et d'éduquer la population à l'art mural;

ATTENDU que MU crée et produit des murales ancrées dans la communauté et a produit plus de 30 murales d'envergures et 35 projets communautaires;

ATTENDU la résolution CE15 0919 adoptée par le comité exécutif le 13 mai 2015 et accordant un soutien financier non récurrent dans le cadre d'un projet pilote pour la réalisation de murales;

ATTENDU que ladite résolution prévoit un soutien financier de 36 000 \$ pour l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du projet pilote d'art murale 2015-2016;

ATTENDU que ce projet est estimé à 55 000 \$, l'arrondissement assumant une part de 19 000 \$ dans son budget de fonctionnement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente,

1.- De mandater l'organisme MU pour la réalisation d'une murale sur le mur de la propriété situé au 1320, rue du Collège.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant, un montant de 36 000 \$ étant assumé par les services centraux (certificat du trésorier – CTA1156879006 : 19 000 \$) :

2430.0010000.304748.07289.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ

---

**CA15 08 0362**

Soumis sommaire addenda 1156673008 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture de luminaires de rue DEL pour l'année 2015 - Demande de soumissions 15-14259.

ATTENDU qu'en janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel du Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), la Ville a repris la compétence d'environ 1200 km de rues qui était auparavant sous la responsabilité des arrondissements (CM14 1272) ;

ATTENDU que le 25 mai 2015, le Conseil municipal a accepté l'offre de l'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs au remplacement des luminaires de rue DEL dans diverses rues de son territoire pour l'année 2015, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville (CM15 0674);

ATTENDU que la décision du Conseil d'arrondissement CA15 080198 du 7 avril 2015 ayant pour objet d'octroyer le contrat pour la fourniture de luminaires de rue DEL pour l'année 2015 était donc prématurée puisqu'il n'était pas encore compétent pour le faire.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
<b>Nedco. une Division De Rexel Canada Électrique inc.</b>	<b>385 959,58 \$</b>
Lumen Div. De Sonepar Canada inc	388 764,97 \$
Dubo Électrique ltée	396 324,57 \$
Guillevin International	396 347,57 \$
Westburne Division De Rexel Canada Électrique inc.	442 745,73 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, la conseillère Michèle D. Biron s'étant absente,

1.- D'abroger la résolution CA15 080198 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 7 avril 2015;

2.- D'octroyer à la firme **Nedco. une Division De Rexel Canada Électrique inc.**, le contrat pour la fourniture de luminaires de rue DEL pour l'année 2015, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 4 mars 2015, totalisant la somme de 383 959,58 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1156673008 : 244 588,20 \$) :

6430.3011004.801150.03141.57401.000000.0000.154760.000000.19010

ADOPTÉ

---

**CA15 08 0363**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156894005 recommandant au conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32, pour des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice à bureaux.

ATTENDU qu'afin de permettre à l'entrepreneur d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question sur le lot 5 662 602;

ATTENDU que le projet est conforme aux règlements municipaux;

ATTENDU qu'il est nécessaire que les services centraux se prononcent favorablement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice à bureaux.

Le tout conditionnel à l'obtention des interventions favorables des services centraux concernés.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0364**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729030 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle municipale des lots 3 316 412, 3 479 349 et 4 919 548, suite à une demande de permis de lotissement.

ATTENDU la demande de permis de lotissement (3000991631) du propriétaire 8356076 Canada inc. (Broccolini) par l'entremise de son arpenteur-géomètre;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

ATTENDU que selon le règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrain de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent, les frais de parcs sont requis lors d'une demande de permis de lotissement tel que spécifié au deuxième paragraphe du chapitre 1 de ce dit règlement.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de parcs représentant 10% de la valeur réelle des lots 3 316 412, 3 479 349 et 4 919 548, suite à une demande de permis de lotissement.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0365**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1152410002 relatif aux virements budgétaires pour un montant total de 30 093 000 \$ suite au report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2014 non réalisées.

ATTENDU la résolution numéro CG15 0292 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 30 avril 2015 et reportant les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2014 et ajustant le budget d'immobilisation 2015;

ATTENDU que le Service des finances procédera au transfert des budgets aux arrondissements;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 30 093 000 \$ suite au report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2014 non réalisées, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0366**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154902001 relatif à l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2014.

ATTENDU la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2014 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements de la Ville de Montréal adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 27 avril 2015 (CM15 0550);

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'affecter le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2014 au montant de 2 946 241,31 \$ de l'arrondissement Saint-Laurent, aux conditions suivantes :

- 1.- qu'aucune somme ne soit affectée à la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement;
- 2.- que la somme de 463 000,00 \$ soit affectée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail »;
- 3.- que la somme de 1 300 000,00 \$ soit affectée au remboursement du fonds de roulement;
- 4.- que le solde de 1 183 241,31 \$ du surplus de 2014 soit considéré comme un surplus libre, à l'usage de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0367**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154500014 relatif à la signature d'une lettre d'entente mutuelle sur la biodiversité avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB).

ATTENDU que les deux parties conviennent des objectifs visés, soit l'intégration de principes de développement durable dans le contexte urbain, la participation des résidents et des entreprises, l'engagement social, la sensibilisation au patrimoine naturel, l'éducation en matière de biodiversité et les services écosystémiques;

ATTENDU qu'une telle collaboration des deux parties s'accompagne d'avantages mutuels;

ATTENDU que l'arrondissement, à titre de partenaire de longue date dans des activités organisées par le SCDB, est également reconnu comme un chef de file dans le domaine du développement urbain durable;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la signature d'une lettre d'entente mutuelle sur la biodiversité avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB).

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0368**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378016 afin de mandater la firme Consultants en développement en gestion urbaine (CDGU) inc. pour transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) les demandes d'autorisation pour effectuer des travaux de construction en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) dans le cadre du projet de réaménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand, Technoparc Montréal.

ATTENDU que le projet est conforme aux règlements municipaux;

ATTENDU que la Direction de la gestion durable de l'eau, des mesures corporatives et d'urgence s'est prononcée favorablement avec commentaires conformément au règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales, et a approuvé le plan de rétention des eaux pluviales;

ATTENDU que la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) s'est prononcée favorablement avec commentaires;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater la firme Consultants en développement en gestion urbaine (CDGU) inc. pour transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) les demandes d'autorisation pour effectuer des travaux de construction en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) dans le cadre du projet de réaménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand, Technoparc Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0369**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378018 recommandant au conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre un certificat de conformité attestant que la réalisation des travaux de construction proposés dans le projet de réaménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand, Technoparc Montréal ne contrevient à aucun règlement municipal.

ATTENDU qu'afin de permettre à l'entrepreneur d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat par lequel la Ville de Montréal atteste que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

ATTENDU qu'il est nécessaire que les services centraux se prononcent favorablement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre un certificat de conformité attestant que la réalisation des travaux de construction proposés dans le projet de réaménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand, Technoparc Montréal ne contrevient à aucun règlement municipal.

Le tout, conditionnel à l'obtention des approbations nécessaires des services centraux concernés.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0370**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1156909003 relatif au dépôt d'un projet, auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 », pour la réalisation d'un projet d'aménagement extérieur au Centre des loisirs.

ATTENDU que le 7 mai 2015, le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal a lancé un appel de projets pour le « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 »;

ATTENDU que ledit programme permet à l'arrondissement de bénéficier d'une subvention annuelle maximale de 200 000 \$ pour la réalisation de petits projets d'infrastructures en faveur des aînés;

ATTENDU que des esquisses existent déjà pour l'aménagement de la terrasse du Centre de loisirs;

ATTENDU la possibilité de développer un projet d'aménagement d'un espace multifonctionnel au Centre des loisirs qui contribuera à contrer l'isolement de certains aînés, en leur permettant de s'approprier des lieux favorisant leur socialisation dans un cadre plus convivial.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer un projet auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés - Montréal 2015-2017 », pour la réalisation d'un projet d'aménagement extérieur au Centre des loisirs.
- 2.- De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts d'exploitation continue du projet d'aménagement d'un espace multifonctionnel au Centre des Loisirs de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0371**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378017 relatif au déplacement permanent des escaliers, du passage piétonnier et des luminaires sous l'autoroute 520, du côté est de l'autoroute 13 et la prise en charge de l'entretien de ces ouvrages.

ATTENDU les diverses agressions subies par le pont d'étagement au fil des ans, plus précisément les piles qui supportent cette structure sont fortement endommagées et nécessitent d'être réparées à très court terme;

ATTENDU qu'il a été convenu, conjointement avec le Ministère des Transports du Québec, d'effectuer la réfection de cette structure;

ATTENDU la détérioration avancée des piles, leur réfection se fera dans une première phase de travaux durant l'été-automne 2015. La réfection du tablier du pont sera effectuée dans une phase subséquente.

ATTENDU que les piles du pont sont actuellement situées du côté est et ouest de l'autoroute 13 et qu'afin de pouvoir réparer les piles situées du côté ouest, il faudra fermer l'accès au lien piétonnier existant qui se trouve de ce même côté.

ATTENDU qu'afin de maintenir un lien piétonnier fonctionnel durant toute la durée des travaux, il faudra également déplacer temporairement l'ensemble du lien piétonnier du côté est de l'autoroute 13 pendant la phase de réparation des piles situées du côté ouest de l'autoroute.

ATTENDU que dans ce contexte, des discussions ont été entamées afin de valider s'il est préférable de déplacer temporairement ou de façon permanente l'ensemble du lien piétonnier à l'est de l'autoroute 13, soit dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que le coût des travaux sera entièrement assumé par le Ministère des Transports.

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par le conseiller Francesco Miele



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser le déplacement permanent des escaliers, du passage piétonnier et des luminaires sous l'autoroute 520, du côté est de l'autoroute 13 et la prise en charge de l'entretien de ces ouvrages;
- 2.- De confirmer l'engagement de l'arrondissement à en assumer le coût d'entretien annuellement.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0372**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150818015 relatif à un don à VertCité pour la réalisation d'un projet de verdissement dans le quartier des habitations « HLM » du Parc Royal.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser un don de 1,5 mètre cube de compost à VertCité pour la réalisation d'un projet de verdissement dans le quartier des habitations « HLM » du Parc Royal.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0373**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299018 relatif à une demande de subvention du Centre des femmes de Saint-Laurent pour l'année 2015.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'accorder une subvention de 8 000 \$ au Centre des femmes de Saint-Laurent pour l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299018: 8 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0374**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299019 relatif à un don à l'école Katimavik-Hébert en soutien à un projet éducatif

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un don de 300 \$ à l'école Katimavik-Hébert en soutien à un projet éducatif.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150299019 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0375**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150299020 relatif au remboursement des frais de participation d'un membre de l'Association Parents-Secours du Québec (section de Saint-Laurent) à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 6 juin 2015 à Drummondville.

ATTENDU que ce congrès vise à offrir aux membres l'occasion d'accroître leurs connaissances en matière de prévention et de sécurité auprès des jeunes et des aînés;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer une contribution à l'organisme Parents-Secours du Québec (section de Saint-Laurent) en remboursant les frais de Madame Yvette St-Pierre Meus, représentante du comité local, pour sa participation à l'assemblée générale annuelle de Parents-Secours qui se tiendra le 6 juin 2015 à Drummondville, pour un montant de 500 \$.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299025: 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0376**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1150181013 relatif à une aide financière à VertCité pour l'embauche d'un deuxième patrouilleur vert pour la période estivale de 2015.

ATTENDU la résolution numéro CA15 080205 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 avril 2015 et octroyant une aide financière de 2 500 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouille et de sensibilisation environnementale 2015, conditionnellement à l'obtention par le REQ des subventions du programme gouvernemental « Emplois d'été Canada 2015 »;

ATTENDU que Service Canada n'a approuvé que neuf semaines pour une personne;

ATTENDU que cette modification fait en sorte que la contribution financière de 2 500 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) est réduite à 1 250 \$.

ATTENDU la grandeur du territoire de l'Arrondissement et le nombre d'habitants justifient l'embauche d'un deuxième patrouilleur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une aide financière de 4 305,60 \$ à VertCité pour l'embauche d'un deuxième patrouilleur vert, pour la période estivale l'année 2015.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1150818013 : 4 305,60 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0377**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154361004 recommandant au conseil d'arrondissement d'approuver la radiation de la somme 305,95 \$ ainsi que tout solde dû par Les entreprises J. Rioux inc., concernant des permis d'occupation temporaire du domaine public impayés.

ATTENDU le mandat accordé le 21 novembre 2014 au Service des finances pour percevoir de Les entreprises J. Rioux inc. des sommes dues en recouvrement des permis d'occupation temporaire du domaine public;

ATTENDU que du 26 au 28 juillet 2014, Les entreprises J. Rioux inc. a occupé la chaussée avec au 2485, rue Badeaux, entre la rue Abbott et la rue Bernard, sans autorisation, n'ayant demandé aucun permis ni aucun permis d'occupation temporaire du domaine public;

ATTENDU que le service des finances n'a jamais pu faire signifier la requête introductive d'instance, n'ayant aucune adresse valable, et qu'une signification par voie de journaux est beaucoup trop onéreuse pour ce dossier;

ATTENDU que les comptes en souffrance doivent être radiés.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1.- D'approuver la radiation des livres de la Ville de la somme 305,95 \$ ainsi que tout solde dû, par Les entreprises J. Rioux inc. au compte 25-160860-1 exercice 2015 mod 01, concernant des permis d'occupation temporaire du domaine public impayés.

2.- D'imputer la radiation comme suit :

imputation radiation (Simon): Arrondissement St-Laurent

imputation recettes diverses: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000

montant à radier: 305,95 \$ en capital et tout solde dû au compte 25-160860-1 exercice 2015 mod 01

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0378**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1153984007).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 29 avril et le 26 mai 2015, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 26 mai 2015 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0379**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153984006 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Encan

Fondation du Musée des Maîtres et Artisans du Québec

le 11 juin 2015

1 billet à 50 \$

50,00 \$

2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1153984006: 50 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0380**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729031 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 2701, 2703 et 2705, rue Jasmin dans la zone H03-044 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation bifamiliale isolée avec logement en sous-sol tout en régularisant un empiétant dans les marges avant ainsi que l'installation d'un revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150401);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 mai 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 2701, 2703 et 2705, rue Jasmin dans la zone H03-044 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation bifamiliale isolée avec logement en sous-sol tout en régularisant un empiétant dans les marges avant ainsi que l'installation d'un revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme le 13 avril 2015.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0381**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729038 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 800, boulevard Hymus dans la zone I04-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont le revêtement extérieur, la localisation d'une génératrice et le pourcentage d'espace vert ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150501);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 mai 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 800, boulevard Hymus dans la zone I04-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la

construction d'un bâtiment industriel dont le revêtement extérieur, la localisation d'une génératrice et le pourcentage d'espace vert ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0382**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729040 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3225, rue Sartelon dans la zone I02-013 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement de ce bâtiment industriel en installant une ouverture véhiculaire en cour avant à moins de 60 mètres de recul.

ATTENDU qu'au point 4.c) du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150502);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 mai 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3225, rue Sartelon dans la zone I02-013 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement de ce bâtiment industriel en installant une ouverture véhiculaire en cour avant à moins de 60 mètres de recul, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0383**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729044 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 450 et 470, rue Deslauriers dans la zone I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'aménagement de deux corridors entre deux bâtiments industriels distincts, ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. e) du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150504);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 mai 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 450 et 470, rue Deslauriers dans la zone I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'aménagement de deux corridors entre deux bâtiments industriels distincts, ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0384**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729042 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2425, boulevard Pitfield dans la zone B06-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement de ce bâtiment industriel en aménageant des quais et des ouvertures véhiculaires en cour avant à moins de 60 mètres de recul.

ATTENDU qu'au point 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150503);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 mai 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2425, boulevard Pitfield dans la zone B06-002 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement de ce bâtiment industriel en aménageant des quais et des ouvertures véhiculaires en cour avant à moins de 60 mètres de recul, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de prévoir une plantation en front du terrain afin de dissimuler les ouvertures véhiculaires.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0385**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729045 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2255, rue Cohen dans la zone I06-008 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'aménagement d'une clôture en cour avant dont la hauteur est supérieure au maximum permis.

ATTENDU qu'au point 4. f) du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150505);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 mai 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2255, rue Cohen dans la zone I06-008 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'aménagement d'une clôture en cour avant dont la hauteur est supérieure au maximum permis, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que la clôture soit moderne et de meilleure qualité qu'une clôture de type « Frost ».

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0386**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729053 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4895, rue Hickmore ayant pour objet l'aménagement d'ouvertures véhiculaires en cour avant à moins de 60 mètres de la rue et l'aménagement d'un espace d'entreposage extérieur en cour avant ne respectant pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce dossier de l'ordre du jour.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0387**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729054 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 600-650, boulevard Lebeau et ayant pour objet la régularisation, pour ce bâtiment industriel, d'un empiètement dans les marges latérale et arrière.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce dossier de l'ordre du jour.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0388**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729055 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 7075, rue Robert-Joncas et ayant pour objet l'installation d'une génératrice à l'extérieur de ce bâtiment industriel, ne respectant pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce dossier de l'ordre du jour.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0389**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729046 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3500, rue Valiquette dans la zone I02-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une génératrice en cour arrière ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. j) du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20150509);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 mai 2015 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3500, rue Valiquette dans la zone I02-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une génératrice en cour arrière ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0390**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729056 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5959, boulevard de la Côte-Vertu et ayant pour objet l'installation d'un revêtement extérieur pour ce bâtiment industriel, ne respectant pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce dossier de l'ordre du jour.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0391**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729057 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 2784, 2788 et 2792, rue Marelle et 4600 à 4744, rue Vittorio-Fiorucci dans la zone H07-014 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser, pour ces habitations multifamiliales, l'installation des thermopompes en marge avant pour chacune des unités d'habitation sans respecter toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0392**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729037 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation bifamiliale isolée avec logement en sous-sol aux 2701, 2703 et 2705, rue Jasmin dans la zone H03-044 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. a) de la séance tenue le 13 mai 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150401);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation bifamiliale isolée avec logement en sous-sol aux 2701, 2703 et 2705, rue Jasmin dans la zone H03-044 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 1er juin 2015.

Les murs extérieurs sont recouverts de déclin de Canexel de couleur « vert-kaki », alors que la toiture est recouverte de tôle galvanisée brune.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0393**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729039 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'un bâtiment industriel dans le Technoparc au 800, boulevard Hymus dans la zone I04-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5.b) de la séance tenue le 13 mai 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150501);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'un bâtiment industriel dans le Technoparc au 800, boulevard Hymus dans la zone I04-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de murs rideaux, de revêtement de panneaux métalliques de couleur « Zinc » au fini microrib de la compagnie Kingspan et de panneaux composite en aluminium de couleur « argent » de la compagnie Panfab, ou leurs équivalents.

Un plan de gestion des déplacements, incluant une lettre d'engagement du propriétaire pour la mise en œuvre du plan d'actions, doivent être déposés préalablement à l'émission du permis de construction.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0394**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729041 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de ce bâtiment industriel situé au 3225, rue Sartelon dans la zone I02-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5.c) de la séance tenue le 13 mai 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150502);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de ce bâtiment industriel situé au 3225, rue Sartelon dans la zone I02-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0395**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729043 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de ce bâtiment industriel située au 2425, boulevard Pitfield dans la zone B06-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. d) de la séance tenue le 13 mai 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150503);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de ce bâtiment industriel située au 2425, boulevard Pitfield dans la zone B06-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0396**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729047 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 915, rue Saint-Aubin dans la zone H15-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. e) de la séance tenue le 13 mai 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150504);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée située au 915, rue Saint-Aubin dans la zone H15-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 26 mai 2015.

Les murs extérieurs de l'agrandissement sont recouverts de brique de couleur rouge « Tweedtex Red Flashed » de la compagnie Shaw Brick, ou son équivalent.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0397**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729048 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1520, rue O'Brien dans la zone H13-020 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. g) de la séance tenue le 13 mai 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150506);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 1520, rue O'Brien dans la zone H13-020 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs du deuxième étage sont recouverts de déclin de bois de couleur « Falaise » de la compagnie Canoxel, ou son équivalent.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0398**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729049 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures à l'habitation unifamiliale isolée située au 1800, chemin Laval dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. i) de la séance tenue le 13 mai 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150508);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures à l'habitation unifamiliale isolée située au 1800, chemin Laval dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de déclin de bois de couleur « Acadie » de la compagnie Canoxel, ou son équivalent.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0399**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729050 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 1919, boulevard Marcel Laurin dans la zone C08-057 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. j) de la séance tenue le 13 mai 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150509);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 1919, boulevard Marcel Laurin dans la zone C08-057 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de panneaux d'aluminium de couleur grise « Classic Bronze » et « Bone white » de la compagnie Laminators, et le crépis sera peint en couleur « gris nocturne », ou leur équivalent

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0400**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729051 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment industriel situé au 7000, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. k) de la séance tenue le 13 mai 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150510);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment industriel situé au 7000, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de ne pas recouvrir les extrémités des détails verticaux par les panneaux d'acier.

Les murs extérieurs sont recouverts de panneaux d'acier de couleur « argent métallisé » de la compagnie Panfab, ou leur équivalent.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0401**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729052 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes sur le bâtiment commercial situé au 1150, rue Décarie dans la zone C16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. c) de la séance tenue le 13 mai 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130902);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes sur le bâtiment commercial situé au 1150, rue Décarie dans la zone C16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 13 mai 2015.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0402**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153729058 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 968, rue Saint-François-Xavier dans la zone H16-015 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. f) de la séance tenue le 13 mai 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20150505);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 968, rue Saint-François-Xavier dans la zone H16-015 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans bonifiés en date du 24 mai 2015 ainsi que le plan de façade en date du 26 avril 2015.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique matt vintage format MTM de la compagnie Hanson et de déclin de cèdre rouge select avec 20 % acajou en insertion au dessus de l'entrée principale de la compagnie Aquanature, ou leur équivalent

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0403**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-79 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1150565004).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2015, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-79 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0404**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-80 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1154509003).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2015, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-80 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0405**

Le règlement numéro RCA06-08-0020-7 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1153729014).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2015, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA06-08-0020-7 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0406**

Soumis second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-8 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1154509004).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-8 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0407**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels, afin de prévoir des critères pour autoriser un usage conditionnel pour la vente au détail accessoire à une entreprise de production et de distribution de produits alimentaires dans la zone I03-035 prévue au Règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

(Sommaire décisionnel 1154509004)

---

**CA15 08 0408**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154152004 relatif à une ordonnance visant à permettre la confection d'une murale sur le bâtiment situé au 1320, rue du Collège dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA15 080222 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance générale du 4 avril 2015 adoptant le règlement numéro RCA08-08-0001-77 sur le zonage.

ATTENDU que les dispositions prévues au 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'édicter l'ordonnance numéro OCA08-08-0001-1 permettant la confection d'une murale sur le bâtiment situé au 1320, rue du Collège dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- 2.- La présente ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0409**

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement modifiant le règlement numéro 915 sur la paix publique et l'ordre social.

---

**CA15 08 0410**

Le règlement numéro RCA15-08-1-3 modifiant le règlement numéro RCA15-08-1 sur les tarifs pour l'exercice financier 2015 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1153231011).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2015, le conseiller Maurice Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (CA15 080315);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA15-08-1-3 modifiant le règlement numéro RCA15-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0411**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155214006 relatif à la nomination permanente d'un Chef de section, bibliothèque, à la division de la Bibliothèque et de la Culture de la direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de Chef de section, bibliothèque, à la division de la Bibliothèque et de la Culture de la direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la nomination de madame Christine Fillion au poste de Chef de section, bibliothèque, à la division de la Bibliothèque et de la Culture de la direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social, à compter de sa date d'entrée en fonction.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0412**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1155214005 relatif à la nomination permanente d'un agent de bureau, à la division des Permis et Inspections de la Direction de l'Aménagement Urbain et des Services aux Entreprises de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau (59595) à la division des Permis et Inspections de direction de l'Aménagement Urbain et des Services aux Entreprises;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Rey Thean de façon permanente au poste d'agent de bureau (poste 59595), à la division des Permis et Inspections de la Direction de l'Aménagement Urbain et des Services aux Entreprises, à compter du 6 juin 2015, date de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA15 08 0413**

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de mars et avril 2015 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

CA15 08 0414

ATTENDU que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adhéré le 3 février 2015 à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal;

ATTENDU que l'arrondissement reconnaît jouer un rôle important dans l'adoption d'un mode de vie physiquement actif par ses citoyens : la mise à la disposition des installations récréatives et sportives, les initiatives favorisant le transport actif, les partenariats qu'il entretient avec les organismes en sport, activité physique et plein air figurant au nombre de ses interventions en ce sens;

ATTENDU que l'arrondissement compte 42 kilomètres de pistes et bandes cyclables;

ATTENDU que l'arrondissement compte poursuivre l'accroissement du nombre de kilomètres cyclables sur son territoire;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite promouvoir une pratique de cyclisme courtoise et sécuritaire sur ses pistes cyclables et ses rues;

ATTENDU que l'arrondissement a pris part en 2013 au programme de Vélo-Québec « À pied, à vélo, ville active » dans les écoles primaires de son territoire afin de favoriser les déplacements actifs des enfants, notamment à proximité des écoles;

ATTENDU qu'il n'existe actuellement aucun programme éducationnel précédant l'utilisation du vélo sur les pistes cyclables et les rues;

ATTENDU que l'éducation des cyclistes au *Code de la sécurité routières du Québec* et à l'utilisation sécuritaire d'une bicyclette doit commencer au plus jeune âge possible;

ATTENDU qu'une formation sur la pratique du vélo pourrait s'avérer un incitatif à l'adoption de cette activité sportive, en particulier auprès des jeunes dont les parents ou les proches ne pratiquent pas cette activité;

ATTENDU qu'à l'image d'autres grandes métropoles, Montréal fait face à un problème d'inactivité physique qui peut avoir une incidence importante sur son développement social et économique; la sédentarité est aujourd'hui telle que plusieurs de nos jeunes n'acquièrent pas toutes les habiletés physiques de base, ce qui risque d'avoir des conséquences sur leur santé, leur bien-être, leur estime de soi et leur efficacité au travail (sommaire décisionnel 1153461001).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'acheminer une demande auprès du ministre des Transports et du ministre de l'Éducation, de l'enseignement supérieur et de la Recherche pour qu'un programme de formation des cyclistes soit développé et offert aux établissements scolaires, afin qu'il puisse profiter aux élèves du primaire;
- 2.- De demander le soutien de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), au même titre que d'autres initiatives favorisant les comportements sécuritaires et la cohabitation harmonieuse sur la route;
- 3.- D'inviter les autres arrondissements de la Ville de Montréal à adopter des résolutions similaires de soutien;
- 4.- De transmettre copie de la présente résolution à la SAAQ, à la Ville de Montréal ainsi qu'aux commissions scolaires situées sur l'Île de Montréal.

ADOPTÉ.

---

CA15 08 0415

**Période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil**

Le conseiller Francesco Miele précise que la prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi 30 juin 2015.



Le conseiller Maurice Cohen mentionne qu'il représente l'arrondissement à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la 15<sup>e</sup> année.

Le conseiller Aref Salem mentionne les points suivants :

- Green Cross s'est établi dans le Technoparc. Le taux d'inoccupation a été réduit de moitié. Il y a 6 500 emplois dans le Technoparc ;
- les 13 et 14 juin, la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent fête ses 50 ans ;
- le 9 juin, l'arrondissement tiendra sa collecte de sang annuelle au Centre des Loisirs ;
- une vente de débarras a eu lieu les 30 et 31 mai et une autre se tiendra la fin de semaine du 28 juin.
- le 13 juin, l'événement « Un enfant, un arbre ».

Le maire Alan DeSousa souligne l'anniversaire du conseiller Aref Salem et termine en informant le public qu'une résolution a été adoptée le 28 mai 2015, pour donner un avis de défaut à Unigertec inc. et pour demander l'intervention de la caution. Il rassure les citoyens que l'arrondissement agit avec diligence.

---

CA15 08 0416

Deuxième période de questions du public, de 21h29 à 21h35

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Éric Fortier, 1963, rue de Cognac :

- Demande de limiter la signalisation de stationnement sur la rue de Cognac et la rue des Appalaches.
- Dit que l'accès est modifié (dépose un plan) et mentionne que ce n'était pas prévu que ce soit une rue achalandée.
- Précise qu'il y a des différences d'heures de début et de fin de l'interdiction de stationnement avec d'autres rues. Il faudrait harmoniser.

*Réponse (Alan DeSousa) : nous soumettrons vos points au comité de circulation pour qu'il y ait cohérence entre les secteurs.*

Monsieur François Cooper, 3290, rue Élodie à Laval :

- Retrait du point 40.11, pourquoi ?

*Réponse (Éric Paquet) : le projet ne nécessite pas de dérogation mineure.*

---

CA15 08 0417

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21h35.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 30 juin 2015.